



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 20/03/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 08/04/2019

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le **10 AVR. 2019**

ID : 033-213301435-20190408-2019_30-DE

Délibération CA2018/BP2019

n°2019-30

Lundi 08 avril 2018

L'an deux mille dix neuf, le huit du mois d'avril à dix huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt mars deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN- Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Josiane DESTOUESSE procuration à Jean-Paul SCHAUS
Anna SANTONJA procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL

Absent(s) excusé(s) : Josiane DESTOUESSE – Anna SANTONJA

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT L'APPROBATION
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
BUGDET PRINCIPAL – MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS
BUDGET ANNEXE – HALTE NAUTIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires de l'exercice du budgétaire et des décisions modificatives,

Vu les comptes Administratifs de l'exercice budgétaire 2018, présenté par le Maire,

Vu les comptes de Gestions transmis par Madame Champagne – Comptable public,

Considérant que les résultats de l'exercice des comptes Administratifs et des comptes de Gestions 2018 sont identiques,

Le Conseil municipal, après avoir désigné un Président ad hoc de séance, Mr Denis RICHARD, Monsieur le Maire rappelle que :

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le

10 AVR 2019

ID : 033-213301435-20190408-2019_30-DE

Les exercices budgétaires 2018 peuvent se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		37634,67 €		389 106,34 €	- €	426 741,01 €
Opération de l'exercice	365 331,65 €	574 907,61 €	1237 081,01 €	1487 527,05 €	1602 412,66 €	2 062 434,66 €
TOTAUX	365 331,65 €	612 542,28 €	1237 081,01 €	1876 633,39 €	1602 412,66 €	2 489 175,67 €
Résultats		247 210,63 €		639 552,38 €	- €	886 763,01 €
<i>Reste à réaliser</i>	<i>2 460,00 €</i>	<i>2 200,00 €</i>			<i>2 460,00 €</i>	<i>2 200,00 €</i>
TOTAUX CUMULES	367 791,65 €	619 742,28 €	1237 081,01 €	1876 633,39 €	1604 872,66 €	2 496 375,67 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ANNEXE POUR HALTE NAUTIQUE						
Résultats reportés		43 586,59 €		8 507,97 €	- €	52 094,56 €
Opération de l'exercice	21587,18 €	19 888,60 €	18 085,36 €	20 746,33 €	39 672,54 €	40 634,93 €
TOTAUX	21587,18 €	63 475,19 €	18 085,36 €	29 254,30 €	39 672,54 €	92 729,49 €
Résultats		41 888,01 €		11 168,94 €		53 056,95 €
<i>Reste à réaliser</i>						
TOTAUX CUMULES	21587,18 €	63 475,19 €	18 085,36 €	29 254,30 €	39 672,54 €	92 729,49 €

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote,

Le Président de séance ad hoc désigné, Richard DENIS,

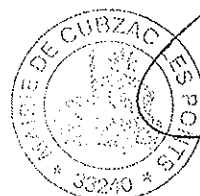
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE